

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMENT
	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Mobilités actives – Promotion de la mobilité douce et active - Association "Les Maisons Pop - MJC Chenôte" - Subvention

Pour faire face au défi climatique, favoriser la biodiversité et protéger ses ressources naturelles, Dijon métropole s'investit depuis plus de 20 ans dans une politique écologique ambitieuse. Parmi les nombreux projets engagés, Dijon métropole développe une politique d'écomobilité qui s'illustre, par exemple, à travers la création de deux lignes de tramway, la piétonisation, le développement des pistes cyclables. En effet, le déplacement est, en moyenne, la plus grande source d'émission de CO₂ d'un habitant de Dijon métropole (28 % de ses émissions de gaz à effet de serre), l'enjeu de la décarbonation des moyens de transports apparaît donc central. Outre l'aspect écologique, la mobilité est un vecteur d'émancipation, d'insertion professionnelle et participe aux enjeux de santé publique.

Par son caractère profondément social, l'action écologique est au service de tous les habitants et de leurs conditions de vie. Ainsi, préserver les ressources, c'est aussi cultiver le lien social, préserver la santé et le pouvoir d'achat de celles et ceux qui y vivent, travaillent et étudient. Puisque la transition écologique est l'affaire de tous, Dijon métropole accompagne les habitants à l'évolution des usages en matière de mobilité.

L'objectif est de permettre au plus grand nombre de se déplacer à vélo et multiplier par 4, d'ici 2030, la part du vélo dans les déplacements du quotidien.

Afin d'y répondre, et au regard des besoins exprimés par les habitants des quartiers de la Politique de la Ville du territoire, la mobilité a été inscrite en tant qu'orientation dans le Contrat de Ville 2024 – 2030 pour répondre aux enjeux de transition écologique et d'émancipation.

C'est dans ce cadre que l'association « les Maisons-pop » développe depuis plusieurs années, à travers « la Boîte à Vélos », des actions qui favorisent la pratique du vélo comme moyen de déplacement. Ces actions sont déjà soutenues par la Direction de la mobilité de Dijon métropole qui la sollicite dans le cadre d'un programme de « remise en selle » à destination des agents de la ville de Dijon, son CCAS et de Dijon métropole.

Forte de son expérience à destination des habitants de la Ville de Chenôte (développer et favoriser la pratique du vélo des habitants) elle est largement sollicitée par les structures de quartier des quartiers Politique de la Ville pour y déployer son projet qui s'articule autour de 4 actions :

- Participer à des événements sur l'espace public pour sensibiliser les habitants aux vertus de l'usage du vélo.
- Permettre aux habitants de s'approprier des notions de réparation et de sécurisation de leur vélo.
- Permettre aux habitants de circuler à vélo : identifier des parcours sécurisés, comment circuler en sécurité (se rendre visible, l'éclairage, les équipements...), permettre l'achat ou le réemploi de vélo.
- Accompagner à la « remise en selle » ou à l'apprentissage du vélo.

Si la qualité des interventions est soulignée, il apparaît nécessaire de structurer l'action sur l'ensemble des quartiers afin de poursuivre la dynamique, l'ancrer auprès des habitants et la pérenniser.

La convention jointe décrit le projet global de « promotion de la mobilité douce et active » soutenu par le droit commun et la politique de la ville en direction des habitants des quartiers prioritaires. Il a déjà été approuvé lors du conseil métropolitain du 26 septembre 2024 dans le cadre de la programmation du contrat de ville.

Le projet développera 3 axes :

1- Dupliquer le projet de la Boîte à Vélos au sein des quartiers Politique de la Ville de la Métropole : accompagner et former les porteurs de projets sur les usages du vélo.

2- Sensibilisation sur l'espace public aux usages et à l'entretien du vélo.

Les Maisons Pop développeront des initiatives sur l'espace public, y compris dans les quartiers prioritaires, pour favoriser la pratique du vélo.

Ces actions viseront à interpeler les habitants sur les vertus de l'usage du vélo, connaître des notions de réparation, accrochage, sécurité, orienter vers les vélo-écoles.

3- « Remise en selle » à destination des agents de la ville de Dijon et de Dijon métropole.

Dijon métropole est sollicitée au titre du droit commun à hauteur de 10 000 € par an pour la réalisation des axes 2 et 3, au titre de la politique de la ville à hauteur de 20 000 € pour la réalisation des axes 1 et 2. La convention est passée pour 3 années.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **d'autoriser** le versement de 10 000 € par an à l'association de 2024 à 2026 ;
- **d'autoriser** le prélèvement des crédits sur le budget 2024 et les budgets suivants.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	